

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 15 (1870)  
**Heft:** 21

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 21.

Lausanne, le 12 Novembre 1870.

XV<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE. — Rapport général sur le service d'occupation des frontières de la II<sup>e</sup> division. — Guerre franco-allemande de 1870. — Lyon.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Siège de Paris. — Sur la capitulation de Metz. — Bibliographie. *Kriegsverwaltung*, par le lieutenant fédéral Hegg. — Nouvelles et chronique.

## RAPPORT GÉNÉRAL SUR LE SERVICE D'OCCUPATION DE LA II<sup>e</sup> DIVISION FÉDÉRALE.

### I. *Mise sur pied.*

Pour le service d'occupation des frontières qui vient de se terminer, la 2<sup>e</sup> division n'a été composée que des troupes de l'élite fédérale indiquées dans la répartition imprimée (1). Elles ont été mises sur pied par ordre télégraphique du 16 juillet, ainsi que les états-majors, sans mise de piquet préalable. Le gros de la division se rassembla à Bienne et environs, partit aussitôt pour sa destination du Jura bernois, où il rallia les corps jurassiens, et toute la division se trouva en ligne sur l'extrême-frontière dès le 22 juillet. La promptitude de cette levée et de cette concentration n'empêcha pas la division d'être à l'effectif complet et en état de fournir une première et convenable résistance, à la condition que les approvisionnements de cartouches eussent été promptement complétés et leur remplacement, le cas échéant, régulièrement effectué.

Pour éviter tout retard sur une chose aussi importante, peut-être serait-il convenable d'établir des dépôts permanents de munitions dans chaque place de rassemblement de division, par exemple à Bienne ou à Moutiers pour la 2<sup>e</sup> division, afin de n'avoir pas besoin de recourir aux Cantons ou au laboratoire de Thoun dans les moments pressants de l'entrée en ligne.

(1) Voir plus bas la composition de la division. — *Réd.*

(1) La 2<sup>e</sup> division, colonel fédéral DE SALIS, Jacob, se compose comme suit :

4<sup>e</sup> brigade d'infanterie, colonel fédéral Favre; bataillons nos 6 Neuchâtel, 61 Fribourg, 62 Berne; 96 Berne; 50 l. Vaud; 54 l. Vaud.

5<sup>e</sup> brigade d'infanterie, colonel fédéral de Gingins; bataillons nos 50 Vaud, 67 Berne, 69 Berne; 115 r. Neuchâtel; 56 l. Vaud 64; l. Genève.

6<sup>e</sup> brigade d'infanterie, colonel fédéral Wieland; bataillons nos 44 Soleure, 59 Berne, 60 Berne; 100 r. Soleure; 14 l. Berne; 25 l. Soleure.

Brigade d'artillerie, lieutenant-colonel fédéral de Saussure; batteries de 8 liv. n° 5 Berne, de 4 liv. n° 14 Soleure, de 4 liv. n° 52, r. Neuchâtel; compagnie de parc n° 36 Berne, compagnie de train n° 80 Vaud; soutien, demi-bataillon n° 78 Fribourg.

Brigade de carabiniers, lieutenant-colonel fédéral Metzner, bataillons nos 1 et 2 formés par les compagnies nos 13 Fribourg, 27, 29, 33 Berne, 14, 17 Neuchâtel, 25 Fribourg, 72 Genève; 40 l., 41 l., 42 l. Neuchâtel, 43 l. Genève.

Compagnies de dragons n° 5 et 6 Fribourg; sapeurs n° 4 Berne.

**NB.** Les unités tactiques soulignées n'ont pas été mises sur pied.